

N° 750
14 MARS 2015

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

UNE JEUNE MINISTRE, DE VIEILLES IDÉES



été présentés dans le dossier remis aux médias. Ils rappellent furieusement les idées traînant depuis une quarantaine d'années et que l'on croyait enterrées une fois pour toutes.

Un collège apocalyptique, source de tous les maux de la terre, désert d'ennui et de tristesse, responsable de tous les

Où se fait désormais la politique de l'Éducation nationale ? Tandis que chaque jour apporte un nouveau thème propre à susciter une apparition de la Ministre, on a le sentiment que les choses sérieuses se passent ailleurs.

Ainsi peut-on se demander quels furent les inspirateurs des grands axes de la réforme du collège tels qu'ils ont

maux du système éducatif, le retour aux « fondamentaux », l'opposition entre enseignements théoriques et enseignements « pratiques »...

La caricature est certes un mode d'expression reconnu, est-ce opportun d'y recourir alors que tant d'enseignants et d'élèves attendent que l'on pose les bons diagnostics, et que, partant de là, s'imposent les mesures utiles en termes de conditions de travail, de formation des enseignants, de rénovation des contenus ?

Allons, Madame la ministre, prenons le collège pour ce qu'il est, ni prolongement de l'école primaire, ni petit lycée, et prenons les bonnes dispositions pour le collège du XXI^e siècle, loin des penseurs nostalgiques.

■ **Frédérique Rolet**,
cosecrétaire générale

POLITIQUE DE RIGUEUR TOUJOURS LE MÊME MAUVAIS FILM

« Pourquoi changerais-je de ligne politique alors qu'elle est claire, qu'elle commence à porter ses fruits ? Les Français ne le comprendraient pas. »

C'est ainsi que s'exprime le président de la République à la veille d'élections départementales à haut risque, confortant la ligne incarnée par Manuel Valls.

Chaque semaine pourtant s'alignent les tristes chiffres du chômage, du nombre d'emplois supprimés, reviennent les menaces sur le sort de tel ou tel service public, les difficultés rencontrées par les personnels à l'hôpital comme à l'École. L'incompréhension des Français est donc bien réelle mais porte plutôt sur le fait de poursuivre une politique d'austérité qui n'a jamais fonctionné sauf à réduire le niveau de vie de quantité de salariés. Le discours incantatoire sur des « réformes structurelles » improductives, la division régnant au sein du PS accentuée après le passage en force sur la loi Macron, les pronostics d'abstention aux élections départementales, voire de montée de l'extrême droite montrent le mécontentement global. Celui-ci touche salariés du privé comme du public et, de ce fait, suite à la décision d'une journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le 9 avril 2015, les fédérations de fonctionnaires appellent les agents actifs et retraités à se mobiliser pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail.

Du fait du gel du point d'indice depuis 2010, de l'augmentation des retenues pour pensions, chacun aura constaté une baisse de son pouvoir d'achat; quant aux conditions de travail, nulle embellie à l'horizon. Dans le second degré, les moyens attribués sont insuffisants pour répondre à la fois à une montée des effectifs et à des mesures

Suite page 2 >>>>

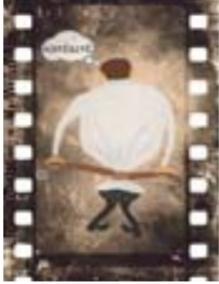


À l'appel du SNES et de la FSU GREVE NATIONALE



Dans le public comme dans le privé,
se mobiliser pour les salaires, les conditions de travail et l'emploi

le jeudi 9 avril 2015



»»» Suite de la page 1

POLITIQUE DE RIGUEUR TOUJOURS LE MÊME MAUVAIS FILM

pour l'éducation prioritaire –même si la carte est trop limitée– et aboutissent à une hausse globale du nombre d'élèves par classe. Quant à la profession des chefs d'établissements à vouloir tout régenter, imposer des réunions vides de sens et d'efficacité, elle ne se dément pas.

Les réponses du MEN vont à contrario d'une prise en compte de l'augmentation de la charge de travail, en alignant dans la circulaire sur les obligations de services un catalogue de missions, en «oubliant» dans les discussions sur le collège les problèmes d'effectifs et de situations d'apprentissage diversifiées.

Les réponses du MEN vont *a contrario* d'une prise en compte de l'augmentation de la charge de travail, en alignant dans la circulaire sur les obligations de service un catalogue de missions, en « oubliant »

dans les discussions sur le collège les problèmes d'effectifs et de situations d'apprentissage diversifiées.

Toutes les fausses bonnes idées ressortent, présentées comme miraculeuses, de la proposition rituelle de la Cour des comptes d'annualisation des services des enseignants –la Cour regrettant la publication d'un récent décret réaffirmant les maxima hebdomadaires– à l'apologie de l'école du socle, resucée de l'école fondamentale. Le combat mené par le SNES à tous les niveaux, auprès du MEN comme dans les établissements, a permis de contrer ces inepties.

La participation importante à la grève du 9 avril et la présence forte des salariés dans la rue seront la démonstration la plus visible de ce que nous voulons et de ce que nous refusons.

■ **Frédérique Rolet**

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Les Français s'intéressent de plus en plus aux produits d'épargne solidaires. **À la clé : la satisfaction d'épargner doublement utile.**

Épargne solidaire Tous gagnants

Créer des emplois, soutenir des projets qui respectent l'environnement, aider des enfants défavorisés ou des personnes handicapées : nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Aujourd'hui, plus d'un million de Français la concrétise grâce à l'épargne solidaire. Ils étaient moins de 40 000 en 2003 (1).

UN INTÉRÊT SOCIAL DÉMONSTRÉ

Depuis 2002, l'argent investi dans l'épargne solidaire a permis de créer ou consolider 200 000 emplois et d'aider 38 000 personnes en difficulté à se loger (2). Preuve qu'il est possible de concilier finances et démarche solidaire. «Au moins, je sais où va mon argent», s'exclame Paul, 57 ans et père de deux grands enfants, qui tient à ce que son épargne contribue à financer des activités socialement utiles. Karine, directrice de la scierie Aprobois, mesure bien l'importance de cette démarche : «L'argent placé par des épargnants m'a aidé à embaucher plusieurs personnes en situation de handicap qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail.»



Karine Mahé concilie performance économique et responsabilité sociétale à la tête d'Aprobois, l'une des scieries les plus modernes de Bretagne.

UN MÉCANISME GAGNANT-GAGNANT

La MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme intégralement

solidaire : livrets (3) bien sûr, mais aussi 66% de cette somme. L'assurance vie (4) et fonds d'investissement de proximité. Par conviction, structures à forte utilité sociale et Parce qu'elle est attachée à promouvoir un modèle d'épargne utile à la petite entreprise qui recrute ou à l'association qui s'active. Un choix solidaire qui, pour autant, ne rapporte pas moins à l'épargnant. Avec les livrets, 25% des intérêts sont reversés à l'association et l'épargnant peut réduire ses impôts de

environnementale et de soutenir la création d'emploi. Être acteur de la solidarité, c'est désormais à la portée de tous. ■

"Au moins, je sais où va mon argent"

3,10%
Rendement net (5) 2014 du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire MAIF (6).



www.maif.fr/epargnesolidaire

(1) Source : Figeac. (2) Les livrets d'épargne solidaire proposés par la MAIF sont des produits Sacram Banque. (3) Rendement net de frais sur l'épargne gérée et frais prélevés sociaux. (4) Le contrat multipupport Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Paracrise-MAIF. (5) Assurance vie de la MAIF. Pour les supports en unités de compte, le risque financier est assumé par l'adhérent. (6) Paracrise-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Nantes 330 432 792 - Le Pavé - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 44300 Nantes cedex 9. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 44300 Nantes cedex 9. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Nantes 341 672 661 - CS 20000 - 44300 Nantes cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. MAIF Solutions Financières - société par actions simplifiée au capital de 0 659 016 € - RCS Nantes 350 218 467 - enregistrée auprès de la Chambre nationale des conseillers en investissements financiers sous le n° 0030241 - 44300 Nantes cedex 9. MAIF, Fila-MAIF et MAIF Solutions Financières agissent en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Sacram Banque. MAIF Solutions Financières inscrite sur le registre unique sous le n° 07 031 206. Fila-MAIF inscrite sous le n° 13 003 999. MAIF inscrite sous le n° 13 005 069 (www.unec.fr). Sacram Banque - société anonyme au capital social de 170 000 000 € RCS Nantes 682014865 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 44300 Nantes cedex 9.

DROITS ET LIBERTÉS FEMMES EN MARCHÉ



S'appuyant sur les luttes ouvrières du début du ^{xx} siècle et sur les nombreuses manifestations de femmes revendiquant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité, le 8 mars est devenu la journée internationale du droit des femmes en 1910. Plus d'un siècle plus tard, le combat reste incontournable, car la pauvreté se décline toujours au féminin. Trop nombreux sont les pays où le pouvoir patriarcal et religieux assigne encore le corps des femmes à l'unique fin de reproduction, où les femmes continuent de subir les violences guerrières, où des filles sont encore exclues de l'école...

En France, les femmes subissent toujours des violences sexuelles dans le cadre de leur travail, dans le métro ou dans les bus. De plus, et malgré les nombreuses « lois égalité », les femmes travaillent en gagnant 27 % de moins que leurs collègues masculins et quittent leur activité professionnelle avec des retraites moindres. Le 8 mars 2015 a été l'occasion de rappeler ces revendications et de lancer officiellement la 4^e Marche mondiale des Femmes, organisée dans 54 pays tous les cinq ans depuis 2000. Les femmes s'y mettent en mouvement et participent à des actions collectives. Cette marche œuvre depuis son origine à enrayer les causes de la pauvreté et à éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes. ■

Colloque « Enseignantes, enseignants, le mythe de l'égalité »

Le SNES-FSU organise le 26 mars à l'espace Hermès, 18, rue du Sergent-Bauchat, Paris 12^e, métro Montgallet, un colloque « Enseignantes, enseignants : le mythe de l'égalité », ayant pour objet l'égalité femmes-hommes chez les enseignants du second degré.

Dominique Cau-Bareille, ergonome, chercheuse et maîtresse de conférence à l'université de Lyon 2 et Julie Jarty, sociologue également chercheuse et maîtresse de conférence à l'université de Toulouse Mirail, présenteront leur recherche intitulée « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré ».

Des collègues européennes (Pays-Bas, Roumanie) viendront faire part de leur expérience sur le sujet dans leur pays.

Inscription à l'adresse suivante :

droits.libertes@snes.edu ou au 01 40 63 29 11

« Quand les hommes ne peuvent changer les choses ils changent les mots » J. JAURÈS

RÉFORME DU COLLÈGE

... PAS COMME ÇA !

Présentant une vision caricaturale du collège, la ministre a fait ses annonces sur la réforme du collège. Ce programme pédagogique n'invente rien, et renvoie aux débats de l'inopérant socle de 2005.

Retour aux savoirs « fondamentaux » (faisant l'impasse sur les acquis de la recherche), volonté de distinguer des enseignements « théoriques » et des enseignements « pratiques » interdisciplinaires, introduction de l'accompagnement personnalisé (qui est loin d'avoir fait ses preuves au lycée...), pas de doutes les choix de la ministre renvoient bien à une conception rétrograde du collège. Najat Vallaud-Belkacem annonce également la généralisation de la LV2 en classe de Cinquième, qui ne pourrait avoir de sens qu'avec le maintien des horaires de LV à tous les niveaux afin que les élèves bénéficient d'un temps hebdomadaire « d'exposition à la langue » suffisant, et que les enseignants ne voient pas leur nombre de classes augmenter.

L'INTERDISCIPLINARITÉ MAGIQUE !

Or, cette mesure se mettrait *a priori* en place au prix de la diminution du temps d'enseignement en langues vivantes sur les autres niveaux (3 heures en Sixième, horaire globalisé de 5 heures entre LV1 et LV2 en cycle 4), et en supprimant les classes bilingues et européennes. Quant à l'interdisciplinarité, elle n'est pas une

baguette magique permettant de résoudre à elle seule les difficultés scolaires. Elle peut être un outil pour faire réussir les élèves et a son intérêt pour qu'ils fassent du lien entre les savoirs, mais elle ne peut être une fin en soi. Des points de programmes permettant d'être traités en interdisciplinarité pourraient être identifiés dès la construction des programmes, pour qu'ils fassent culture. En tout état de cause, l'interdisciplinarité nécessite des moyens de concertation et de formation qui ne sont pas programmés.

La réforme proposée sera-t-elle de nature à vaincre la difficulté scolaire touchant 15 à 20 % des collégiens ? Il est permis d'en douter. Aujourd'hui, les enseignants se battent au quotidien dans leurs classes et les problèmes qu'ils rencontrent sont clairement identifiés : augmentation des effectifs de classes, diminution des moyens pour le travail en groupe, manque de cohérence des programmes, multiplication des réunions et des prescriptions, mixité sociale et scolaire de plus en plus faible, absence de moyens pour la concertation et le travail collectif, formation initiale et continue des enseignants en berne. Ce sont ces sujets qui doi-



© Clément Martin

vent être pris à bras-le-corps afin de permettre aux élèves de mieux réussir. Les 4 000 postes créés ne sont pas en nombre suffisant pour permettre une diminution significative des effectifs des classes, et les moyens alloués ne permettent pas de généraliser le travail en groupes.

FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES

Faire réussir tous les élèves passe par de meilleures conditions d'apprentissage, une mise en cohérence des savoirs scolaires, des ensei-

gnants formés à des pratiques pédagogiques diversifiées et non par un discours désuet saucissonnant « fondamental » et « accessoire », « théorique » et « pratique ». Les conseils supérieurs de l'Éducation des 12 mars et 10 avril seront décisifs sur la question du collège, du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et sur l'évaluation des élèves. Les nouveaux projets de programmes du collège devraient être en consultation à partir du 10 avril.

■ Sandrine Charrier et Bruno Mer

SOCLE ET PROGRAMMES

CHASSEZ LE NATUREL, IL REVIENT AU GALOP..

Après avoir mis en place ou revisité une multiplicité d'instances, et pris diverses mesures plus moins éparées, le ministère aborde actuellement le cœur de ses réformes : le collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes de la scolarité obligatoire, dans un contexte politique peu engageant. Quelle conception du système éducatif se dessine ?

La loi de Refondation, publiée en juillet 2013, a d'abord été l'opportunité pour le ministère de découper la scolarité à l'école et au collège en cycles de trois ans, dont le cycle CM1-CM2-Sixième, qui ont donné prétexte à l'instauration des conseils de cycle 3 et école-collège. Le conseil pédagogique a ensuite été revisité et ses champs de compétence élargis, par exemple « aux modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves ». Dernièrement, le décret sur les indemnités pour mis-

sions particulières instaure un coordonnateur de niveau d'enseignement et un coordonnateur de cycle. Ces mesures renforcent le poids des hiérarchies et instaurent un millefeuille de fonctions intermédiaires dont il est à craindre des dérives : la multiplication de réunions inutiles et chronophages, ainsi que la tentative d'imposer des pratiques et des organisations pédagogiques au mépris des réglementations et de la liberté pédagogique. Dans ce contexte, la proposition bien floue d'ins-

taurer 20 % de marge d'autonomie n'est pas acceptable : autonomie de qui, pour quoi faire ?

REPRISE EN MAIN MINISTÉRIELLE

L'élaboration du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, donnant pour la première fois dans l'histoire du système éducatif un cadre cohérent aux programmes du CP à la Troisième, aurait dû être l'occasion d'un travail concerté, prenant le temps de bien faire. Or le ministère, reprenant la main sur le Conseil supérieur des programmes, a déconnecté la partie sur l'évaluation. Si ce socle reste clairement en rupture avec celui de 2005, en ce qu'il construit une culture scolaire commune en vue de la poursuite des études et non un ensemble de compétences utilitaristes visant une employabilité, les écritures ont été affaiblies. Par ailleurs, le rythme imposé de production de l'ensemble des programmes en quelques mois, dans une totale opacité, avec une consultation expresse prévue du 10 avril au 26 mai, en période de congés, inquiète quant à la qualité de ce qui sera à mettre en application dans les classes. Le SNES-FSU estime que cette réforme, en l'état, n'est ni acceptable, ni à la hauteur des enjeux. Il continue à faire pression pour que la réforme du

Axes de la réforme présentés par Najat Vallaud-Belkacem

- ▶ 20 % d'autonomie.
 - ▶ LV2 en Cinquième.
 - ▶ Accompagnement sur tous les niveaux.
 - ▶ Accent sur les « savoirs fondamentaux ».
 - ▶ Distinction entre enseignements théoriques et enseignements pratiques interdisciplinaires.
 - ▶ Implantation de 4 000 postes.
 - ▶ La dotation globale par division ne diminuerait pas (mais les horaires disciplinaires, oui !).
- En bref, reprise d'éléments de la réforme du lycée et du socle de 2005, dont on connaît l'inefficacité.

collège répondre aux attentes de la profession : des programmes qui tiennent la route, du temps de concertation, des possibilités de travail en petits groupes et de la formation. Il appelle les collègues à s'organiser collectivement dans les collèges pour refuser l'inflation des réunions et pour dire leur opposition aux soi-disant bonnes pratiques qui n'ont le plus souvent de mérite que de soutenir des visées idéologiques.

■ Valérie Sipahimalani

Pour en savoir plus : www.snes.edu



© Thierry Nectoux

Moyens en baisse au collège de Hauteville (Ain)

Les élus au CA ont dénoncé la diminution des moyens mis à disposition pour remplir la mission éducative d'enseignement. Le recours systématique aux heures supplémentaires est imposé pour pallier le manque de postes. Dans ces conditions, ils ont refusé de cautionner cette mise à mal du service public d'éducation par un manque de dotation budgétaire et d'effectifs enseignants insuffisants. Cette dotation *a minima* est lourde de conséquences pour le fonctionnement de l'établissement : impossibilité de mettre en place tous les aménagements nécessaires à l'enseignement des disciplines expérimentales ; surcharge des effectifs alors que l'absence de structures spécifiques dans le bassin de recrutement contraint l'établissement à prendre en charge des élèves en très grande difficulté ; des groupes de LV2 à plus de 30 ; suppression d'un poste d'enseignant ; un taux d'HSA inapplicable.

100 % de grévistes au collège de Tarascon (Ariège)

Tous les enseignants sans exception (ils sont 23) sont allés à la rencontre des habitants, distribuant des tracts avant de se retrouver devant l'inspection académique à Foix. C'était la seconde fois en quelques semaines que les personnels enseignants et éducatifs du collège de Tarascon, soutenus par les parents d'élèves, sont en grève contre la perte du label REP+. Avec pour conséquence des classes surchargées (30 élèves en Cinquième et Quatrième), l'aide personnalisée des Sixièmes revue à la baisse ainsi que l'option découverte professionnelle des Troisièmes. Sans parler de la menace qui plane sur tous les projets spécifiques proposés aux Quatrièmes et destinés à ouvrir l'esprit à ces jeunes ados (théâtre, architecture, sport, arts plastiques ou voyages pédagogiques)... des projets spécifiques à cet établissement qui constituaient un atout pour la réussite de chaque élève, quel que soit son milieu social.

Dunkerque : enseignants et parents d'élèves mobilisés

Après les manifestations de février, enseignants et parents d'élèves des établissements du Dunkerquois restent toujours mobilisés. Soutenus par le SNES/SNEP-FSU, ils étaient une centaine à manifester dans les rues de Dunkerque pour dénoncer des classes surchargées et la suppression de 25 postes dans les lycées et collèges dunkerquois à la rentrée 2015. Après les journées « collège mort » des collèges Guillemot et Gaspard-Malo, ce sont les parents d'élèves du collège Anne-Frank de Grande-Synthe qui sont entrés dans l'action.

« Être jeune pour une personne, c'est une chance ; pour une nation, c'est un programme ! » A. SAUVY

GRÈVE INTERPRO DU 9 AVRIL

ENSEMBLE DANS LA GRÈVE

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du 9 avril prochain, les agents de la Fonction publique ont toute leur place. C'est le sens de l'appel commun de cinq fédérations de la Fonction publique.

Face à la crise financière et à une optimisation fiscale devenue une règle de gestion de certaines entreprises encouragées par de trop nombreux États, les politiques d'austérité font porter les efforts sur les salarié-es et appauvrissent les services publics. C'est à la fois injuste et inefficace.

La pression est d'abord exercée sur les salaires. Tandis que les agents de la Fonction publique connaissent depuis 2010 le gel du point d'indice, programmé pour se prolonger encore, les salarié-es du secteur privé se voient opposer la compétitivité des entreprises. Il leur faudrait accepter la baisse des salaires pour sauvegarder l'emploi. Cet argumentaire pourtant bien rodé ne correspond pas à la réalité tant l'appau-

vrissement des salarié-es devient un nouveau facteur récessif. Ensemble, nous devons le 9 avril contester l'opposition « emploi contre salaires ». Les retraité-es aussi sont concerné-es. Les réformes successives des retraites ont réduit les pensions. Et celles-ci sont gelées en 2015 ; pour la suite l'indexation sur les prix pourrait être remise en cause.

POUR L'EMPLOI PUBLIC ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans un secteur prioritaire comme celui de l'éducation, il y a chaque année depuis 2012 des créations d'emplois. Programmées pour l'essentiel pour rétablir la formation initiale, elles sont insuffisantes pour faire face à la hausse démogra-



phique. Le nombre d'élèves par classe va poursuivre sa progression, rendant d'autant plus difficiles les conditions d'étude et plus lourdes les conditions de travail des personnels.

C'est sur ces bases que la FSU, la CGT, FO, Solidaires et la FAd-FP ont choisi d'appeler ensemble les agents de la Fonction publique à faire grève et à manifester le jeudi 9 avril.

■ Anne Féray

Négociations dans la Fonction publique : quel budget ?

Le 10 mars, la ministre Marylise Lebranchu a réuni les syndicats de la Fonction publique pour présenter les axes d'une réforme de la grille de rémunération. La négociation doit se conclure le 2 juin.

En premier lieu la ministre a précisé que le protocole d'accord réaffirmerait les principes qui font vivre le modèle de Fonction publique : l'égalité dans les procédures de recrutement et dans le déroulement des carrières ; la séparation du grade et de l'emploi, la prise en compte de la valeur professionnelle dans les déroulements de carrière, les affectations des agents sur l'ensemble du territoire, la mobilité entre les trois versants - État (FPE), territorial et hospitalier -, l'unité de la Fonction publique. Les trois catégories hiérarchiques (A, B et C) et l'organisation de la FPE en corps seront maintenues.

La ministre n'a pas de mandat pour augmenter aujourd'hui le point d'indice mais la réforme de la grille aura un coût de court, moyen et long termes que le gouvernement s'engage à financer. Elle entend redonner une nouvelle amplitude indiciaire dans chaque catégorie, construire les carrières sur une durée de 30 à 35 ans, transformer des primes en points d'indice. De premières mesures seront prises dès 2016, les suivantes pourraient être étalées jusqu'en 2022.

La FSU a souligné combien les attentes des agents étaient fortes et a indiqué que si l'étalement des mesures s'entendait, il devait être accompagné d'une mesure immédiate, générale et significative.

APRÈS LE 49.3 SUR LA LOI MACRON PASSAGE EN FORCE

Le gouvernement a dû engager sa responsabilité pour faire passer ce texte controversé.

Pompeusement intitulé « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », le projet de loi Macron est encore très éloigné des préconisations de la Commission européenne, de l'OCDE et du FMI, mais il pose les premiers jalons d'un ensemble de réformes libérales en matière de marché du travail qui a notamment été salué à l'étranger par Angela Merkel.

ET POURTANT...

Il aurait pu être rejeté par les députés le 17 février si le gouvernement n'avait pas décidé in extremis de recourir au 49.3 pour ne pas prendre le risque d'être désavoué. François Hollande avait pourtant jugé en 2006 que le 49.3 était « l'arme des pouvoirs faibles » quand le gouvernement Villepin l'avait utilisé pour faire adopter le

contrat de première embauche (CPE), avant que la rue ne le fasse reculer. La motion de censure déposée par l'UMP et l'UDI ayant été rejetée (234 voix POUR alors qu'il en fallait 289 pour renverser le gouvernement), le projet de loi Macron est donc réputé adopté par l'Assemblée nationale. Il sera examiné par le Sénat en avril où la droite, majoritaire, a prévu de durcir bon nombre de dispositions, notamment celles qui portent sur le code du travail. Mais il ne reviendra pas en seconde lecture devant l'Assemblée nationale puisque la procédure d'urgence a été déclenchée.

Comme il y a peu de chances que la Commission mixte paritaire (CMP) parvienne à un texte de compromis qui pourrait être adopté par les deux Assemblées en des termes identiques, il reviendra alors à l'Assemblée nationale de statuer définitivement. Et le gouvernement risque fort de recourir à nouveau au 49.3 s'il soumet aux députés le même texte. Vous avez dit démocratie parlementaire ?

■ Monique Daune

POUR LES SALAIRES

Et la faiblesse des salaires compromet elle-même la priorité gouvernementale accordée à la jeunesse, puisque l'on ne parvient plus à recruter la totalité des enseignants dont on a besoin.

Dans les autres secteurs, les réductions se poursuivent mettant les services en difficulté pour accomplir leurs missions. Les suppressions d'emplois annoncées à l'hôpital sont, de ce point de vue, éclairantes. Et si le service public est le bien commun de ceux qui n'en ont pas, le 9 avril nous défendrons les valeurs de la république.



HÔPITAUX ÉTAT D'URGENCE

Une note du ministère de la Santé qui a « fuité » indique par quels moyens les hôpitaux publics devront réaliser 3 Mds d'euros d'économies d'ici 2017.

Ces « efforts » s'inscrivent dans le plan d'économies drastiques de 50 Mds d'euros prévues pour financer le Pacte de responsabilité et réduire le déficit public entre 2015 et 2017 (dont 10 Mds d'euros pour la seule assurance maladie). Les dépenses de santé augmentent tous les ans de manière naturelle sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont le progrès médical, l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation des pathologies chroniques... Mais le gouvernement a prévu de limiter la progression de ces dépenses de santé en imposant un Ondam (Objectif national des dépenses de l'assurance maladie) historiquement bas, fixé à 2,1 % en 2015 puis 2 % en 2016 et 2017 (contre 3,1 % en 2014). On savait que tous les secteurs d'activité étaient visés, mais on ne connaissait pas encore les détails concernant le secteur hospitalier public (les cliniques privées sont, elles, exonérées de tout effort).

On sait désormais que le gouvernement prévoit d'économiser 1,2 Md € en poussant les éta-

blissements à mutualiser leurs achats de matériel, 450 millions € en imposant des synergies entre hôpitaux voisins, 350 millions € en baissant les prix des médicaments et des dispositifs médicaux et 1 Md € en écourtant les durées d'hospitalisation (600 millions €) et en développant la chirurgie ambulatoire (400 millions €).

TOUTE LA FP À DÉFENDRE

Il prévoit par ailleurs 860 millions € d'économies sur la masse salariale. Cela représente 22 000 postes à temps plein (2 % des effectifs totaux de la Fonction publique hospitalière) qui seraient supprimés par le non-remplacement des départs à la retraite, alors que le sous-effectif à l'hôpital est non seulement notoire, mais aussi chronique.

S'attaquer aux dépenses inutiles est une chose, mais qui peut accepter que l'on rogne sur la qualité des soins en pénalisant les patients et en alourdissant la surcharge de travail des personnels ?

■ M. D.



En Allemagne aussi

Les enseignants allemands avec leur syndicat GEW se sont mobilisés toute la semaine dernière, avec les autres secteurs de la fonction publique, pour exiger aussi des augmentations salariales. Ils revendiquent une augmentation des salaires de 5,5 % pour les 200 000 enseignants non fonctionnaires exerçant dans les établissements publics. À l'inverse des 650 000 enseignants qui possèdent le statut de fonctionnaire, ces enseignants sont moins bien payés et ne disposent d'aucune assurance sociale. Ils ne peuvent également faire grève. Face au refus des autorités régionales, des actions et manifestations se sont tenues dans 16 länder.



Forte hausse des contractuels

Selon l'édition 2013-2014 du bilan social du MEN, la période 2006-2013 est marquée par une augmentation importante des effectifs de contractuels. Dans les effectifs enseignants du second degré le nombre de contractuels a ainsi doublé, passant de 12 177 (2,8 %) à 25 664 (6,5 %).

« Quand on est contractuel, on se tait et on accepte toutes les situations. Même si ça se passe très mal avec un élève, on hésite à l'envoyer chez le principal de crainte qu'il pense que l'on ne sait pas faire notre boulot. »

Stéphanie, professeur d'arts plastiques (93) Ancienne contractuelle

Pour notre santé, soignons les solidarités !

La Mutualité Fonction Publique organise à Paris le 21 mars un débat public consacré à la place de la solidarité et de l'assurance maladie obligatoire dans la prise en charge des soins.

Intitulé « Pour notre santé, soignons les solidarités », le colloque permettra de débattre avec cinq intervenants : Serge Bricchet (président de la MFP), Jean-Pierre Dubois, Martine Lalande, Frédéric Pierru et Jacques Rigaudiat.

Renseignements et inscription auprès de colloqueiledefrance@mfp.fr.

« Dès que la confiance est entamée, elle est bientôt détruite » J.-J. BARTHÉLÉMY

CONDITIONS DE RENTRÉE

MAINTENIR LA PRESSION

La défense de notre métier et de nos conditions de travail est toujours à l'ordre du jour. Le décret sur les indemnités pour missions particulières et les circulaires d'application des décrets, malgré la pression du SNES-FSU et les engagements ministériels, s'inscrivent dans la logique de renforcement des hiérarchies locales et d'imposition de multiples tâches. L'action et la mobilisation de tous à tous les niveaux restent essentielles pour contrecarrer ces orientations dans un contexte d'insuffisance de moyens.



Le rapport de la Cour des comptes, paru le 4 mars dernier, s'appuie sur les carences nées notamment de la réforme Chatel des lycées pour ressortir une énième fois son couplet sur l'amélioration de la gestion des ensei-

gnants. Il regrette que le décret 2014-940 réaffirme la définition de nos obligations réglementaires de service en maxima hebdomadaires de service d'enseignement et n'en ait pas profité pour introduire, comme

c'est le cas pour les professeurs des écoles, une part d'annualisation dans notre temps de travail. Ce sont les mêmes orientations, du rapport Pochard au « travailler plus pour gagner plus » en passant par le décret Robien en 2007, qui continuent de courir dans la classe politique.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

Les emplois créés pour la rentrée 2015 ne permettront de couvrir que l'application de la pondération REP+ dans les établissements nouvellement classés et une partie de l'augmentation démographique. L'augmentation du nombre d'élèves par classe constaté ces dernières années (en collège comme en lycée) va donc se poursuivre. Les recteurs ont eu recours à des redéploiements de moyens, notamment ceux de l'accompagnement éducatif attribués aux collèges vers les établissements de l'éducation prioritaire. Ce sont les conditions de réussite des élèves et de travail des personnels qui sont menacées.

BILAN SOCIAL

Malgré les créations d'emplois dans le second degré depuis la rentrée 2013, le bilan social du ministère paru en 2015 met en évidence une baisse de 8,1 % du nombre d'enseignants par rapport à 2006, alors que dans le même temps le nombre d'élèves ne baissait que de 1,1 %. Ce bilan montre aussi les difficultés de recrutement, puisque seuls 86,1 % des postes mis aux concours externes du second degré sont pourvus en 2014. Les conditions de travail et de rémunération (salaire médian des certifiés de 2 490 €) en sont les causes principales. Le SNES-FSU dans ses interventions au CTM, auprès du ministère, des rectorats, dans les établissements et les CA, s'est battu pour une autre écriture des circulaires d'application (voir ci-dessous).



Pour le SNES-FSU, c'est la conception de nos métiers et celle d'un système éducatif performant et ambitieux pour les élèves qui sont en jeu. ■ Xavier Marand

APRÈS LES CA CONTINUER À PESER

Moyens, décharges, programmes : beaucoup reste à faire pour que la rentrée 2015-2016 se déroule dans des conditions acceptables.

Les conseils d'administration sur la préparation de rentrée se sont tenus dans la plupart des établissements. Ils ont dû débattre et délibérer sur la répartition des moyens horaires et ont fait souvent le constat de dotations insuffisantes notamment pour faire face à la montée des effectifs prévue. À cette difficulté récurrente s'est ajoutée celle de comprendre tout ce qui se joue derrière la mise en œuvre du décret sur les obligations de service et de celui, non encore paru, des indemnités sur missions particulières.

L'absence de textes publiés n'a pas empêché nombre de recteurs et/ou de chefs d'établissement de se livrer aux interprétations les plus diverses du seul décret paru en cherchant à recycler une fois de plus le credo de l'autonomie et de la définition locale des missions des personnels.

AGIR SUR LE TERRAIN

Les réactions des collègues dans les établissements et les CA, les interventions des sections académiques et nationale auprès de l'administration ont permis des premiers reculs par rapport à un projet de circulaire inacceptable. Mais il reste nécessaire d'aller plus loin (voir ci-contre). Il faut aussi se battre pour obtenir suffisamment de moyens pour que l'établissement fonctionne, agir dans les CA et avec les collègues dans l'établissement afin que les IMP servent à la mise en œuvre des missions de nature pédago-



gique utiles au bon fonctionnement de l'établissement et non à la mise en place de nouvelles hiérarchies intermédiaires et autres prescripteurs locaux de la bonne pédagogie.

LEÇON DE CIVISME ?

Enfin, la mise en place de l'enseignement moral et civique dès la rentrée 2015 a été confirmée alors même que ses contenus précis ne sont pas connus. Les modalités proposées en collège d'une part, avec modification transitoire du diplôme national du brevet alors que la réforme du collège est en cours d'élaboration, et d'autre part dans les séries technologiques, sans financement, ne sont pas acceptables. Sur ce point-là aussi il est encore temps de faire entendre raison à la ministre, qui à ce jour refuse de reporter ce projet à la rentrée suivante.

■ Fabienne Bellin

CIRCULAIRES ORS ET IMP AVANCÉES INSUFFISANTES

Malgré les récentes avancées, provoquées par l'action du SNES-FSU, les projets de circulaires laissent encore largement à désirer.

Le ministère a soumis, pour discussion, aux organisations syndicales les circulaires d'application des décrets définissant les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants et les indemnités pour missions particulières (IMP). Sous la pression du SNES-FSU, les projets initiaux ont sensiblement évolué. Toutefois, l'intervention et la lutte de tous, dans les établissements, sont essentielles afin que les chefs d'établissement respectent les droits des collègues.

À l'encontre des dispositions du décret ORS, le ministère prévoit la possibilité d'imposer une heure supplémentaire pour nécessité de service aux enseignants dont le service, pondérations incluses, ne dépasserait pas de plus de 0,5 leur maximum exigible. Bien qu'ayant retiré certaines missions (participation obligatoire aux épreuves blanches, au conseil pédagogique,

au conseil école-collège...), le ministère maintient une liste déclinant les missions liées (participation à des réunions pédagogiques, à des évaluations des élèves de leur établissement...). Pour le SNES-FSU, il est hors de question que la circulaire conduite à un alourdissement de la charge de travail des personnels. Il appelle les personnels à refuser d'effectuer plus d'une heure supplémentaire et des réunions ou des missions qui n'ont pas lieu d'être.

MISSIONS PARTICULIÈRES

Les orientations définies dans la circulaire relative aux missions particulières sont celles prévues par le décret auquel le SNES-FSU s'est opposé : reconnaissance sous forme d'indemnité plutôt que sous forme de décharge, instauration de hiérarchies intermédiaires... Le SNES-FSU a obtenu que dans chaque établissement la mission de coordonnateur de discipline soit mise en place. Dans toutes les missions, il a obtenu la suppression des items qui conduisaient à renforcer le rôle des hiérarchies intermédiaires créées par le décret (réfèrent cycle ou niveau). Le SNES-FSU appelle tous les collègues à agir pour que l'avis du conseil pédagogique et du conseil d'administration suive les propositions des équipes, à savoir les missions utiles au bon fonctionnement de l'établissement attribuées prioritairement en décharge plutôt que sous forme indemnitaire.

■ Xavier Marand



TZR de Lyon mobilisés : le rectorat recule

Fin février, le rectorat annonce ne vouloir affecter les postes REP+ uniquement par le biais d'un mouvement spécifique et ne plus demander leurs préférences d'affectation aux TZR : les deux sont liés car l'expérience des années passées a montré qu'un tel système d'affectation dans les établissements les plus difficiles laisse de très nombreux postes vacants nécessitant d'y affecter de très nombreux TZR. Recueillir leurs vœux n'a donc plus aucun sens puisqu'ils ne seront pas respectés. La pétition lancée par le SNES-FSU contre ce système a recueilli un millier de signatures en deux jours montrant à l'administration la détermination des collègues à ne pas laisser passer un tel projet dont le maintien ne se justifiait plus que par la pression des chefs d'établissement. Sur ces bases et grâce à cette mobilisation, le SNES-FSU a ainsi obtenu le rétablissement de la formulation des préférences et l'affectation des REP+ au mouvement.

Refus de DHG au lycée Chaplin de Décines (Rhône)

La DHG du lycée a été refusée lors du CA avec présentation d'une motion commune (enseignants, parents d'élèves et ATOSS). Depuis quatre ans les heures sont en constante diminution : 1 797 HP et 261 HSA pour 2013 et 1 780 HP et 228 HSA pour 2015. Cette année, les prévisions rectorales entraînent la suppression d'une classe de Seconde ne correspondant pas à une baisse du nombre d'élèves : 1 324 en 2014 et 1 363 prévus en 2015 ! Cela se traduit mathématiquement par l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe (35 élèves). Les moyens attribués ne permettent pas, en l'état, le fonctionnement pédagogique de l'établissement, entraînent la suppression de postes ou de demi-postes imposant des compléments de services dans d'autres établissements, et surtout l'impossibilité de proposer des dédoublements ou des allègements de groupes pourtant nécessaires à l'application du contenu des programmes.

SNES tweet



« Le seul moyen de lutte qui nous reste est de ne pas renoncer à l'éducation » Y. QUADRA

TITULARISATION DES STAGIAIRES TOUT ÇA POUR ÇA !

Attendus depuis six mois, les textes précisant les critères d'évaluation des stagiaires en vue de leur titularisation restent flous. Le SNES-FSU continue d'intervenir pour faire évoluer le projet.

D'après les arrêtés du 22 août 2014, la décision de titularisation des agrégés, certifiés et CPE se fonde sur les avis du chef d'établissement, de l'inspecteur et du directeur de l'ESPE ; sauf pour les stagiaires issus des concours exceptionnels et en prolongation, pour lesquels seuls les avis du chef d'établissement et de l'inspecteur sont pris en compte. Mais les arrêtés ne précisent pas les critères permettant de formuler ces avis. Le SNES-FSU a alerté le ministère dès septembre sur l'urgence d'un cadrage car, en son absence, chaque ESPE a mis en place ses propres modalités d'évaluation allant du seul critère de l'assiduité à une multitude de travaux à rendre !

UN CADRAGE QUI RESTE FLOU

Le 5 mars, le ministère a consulté les organisations syndicales sur son projet de note de service précisant les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires. Des grilles d'évaluation cadrent les avis du chef d'établissement et de l'inspecteur. Un outil de positionnement est proposé dans un objectif de formation, afin de déterminer les différents niveaux d'acqui-



sion des compétences du référentiel métier. En revanche, pour l'avis du directeur de l'ESPE, le cadrage reste flou. Il doit prendre en compte « l'engagement dans la formation » et « les compétences acquises » durant la formation sans préciser les modalités qui lui permettront de les évaluer. Le ministère fait donc le choix de laisser la décision au local, créant une inégalité de traitement des stagiaires face à la titularisation. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, intervient pour faire évoluer le projet et propose que le directeur de l'ESPE fonde son avis sur le rapport du tuteur de l'ESPE sur la base de visites conseils croisées avec le tuteur de terrain.

■ Caroline Lechevallier

AED PAS TOUS LES DROITS

Preuve qu'un chef d'établissement n'a pas tous les droits, un principal a été condamné par la justice.

Le 20 juin 2013, un principal de l'académie de Montpellier décide, sans justification, de ne pas renouveler les contrats de sept AED. Cinq décident de se battre.

La première élève seule trois enfants, la seconde souffre d'une pathologie, la troisième est enceinte, la quatrième en congé de maternité et la cinquième est élue au CA de l'établissement et représentante SNES dans le cadre de la CCP du rectorat de Montpellier. Des enseignants protestent auprès du principal. Ce dernier, tout en reconnaissant « la qualité du travail et la compétence » des AED, explique qu'il peut faire ce qu'il veut. Le SNES intervient mais, le principal, soutenu par le rectorat, garde la même ligne, ajoutant qu'il connaît le droit et qu'il n'a rien à justifier.

Soutenus par le SNES (académique et national), nos cinq collègues ont saisi le tribunal administratif.

LA LOI CONTRE LE FAIT DU PRINCE

Or, face au juge, le principal doit se justifier et là le rideau tombe. Aucune faute, aucun manquement, pas la moindre critique sur la manière de servir, le principal regrette d'avoir « accepté des revendications souvent non fondées juridiquement » dont « des revendications syndicales concernant [son] refus de rémunérer la pause méridienne des assistants d'éducation ». Il relève que ces personnels étaient « à l'origine de contestations et de revendications ». Il est même obligé de reconnaître ne s'être « jamais plaint des compétences des assistantes d'éducation de [son] établissement ». Le 31 décembre 2014, le juge rappelait sévèrement les règles en condamnant l'établissement à verser aux cinq collègues, selon leur situation, deux fois 1 500 €, 9 000 €, 10 000 € et 15 000 € soit 37 000 € au total. Mépriser les personnels coûte cher et il faut espérer que cette piqure de rappel incitera les recteurs à un soutien moins aveugle des directions et à les rappeler à l'ordre quand c'est nécessaire. Le SNES continuera à être vigilant et à soutenir les collègues victimes d'illégalité.

■ Jean-Michel Harvier (action juridique),
Mireille Guibert (S3 Montpellier)

MOUVEMENT 2015 SATISFACTION EN HAUSSE

Grâce à l'action au long cours du SNES-FSU pour obtenir des créations d'emploi et l'augmentation des recrutements, le mouvement interacadémique est, cette année, d'une grande fluidité.

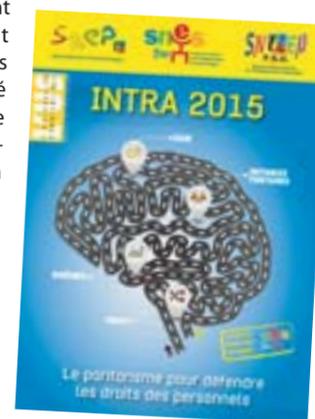
Une fois encore, le travail des élus en CAPN a permis d'améliorer sensiblement les projets initiaux du ministère. Les taux de satisfaction augmentent de près de 10 points dans l'ensemble des disciplines.

Contre l'avis de la quasi-totalité des organisations représentatives des personnels, le ministère a décidé, cette année encore, de communiquer aux collègues demandeurs de mutation et à l'inter le projet de mouvement les concernant. Ce faisant, et comme chaque année depuis que le ministre Chatel avait initié cette opération, une partie d'entre eux aura reçu de l'administration une information non vérifiée et parfois fautive. Dès lors que l'on sait que le projet est entaché d'erreurs, qu'une partie du travail des élus est précisément de les faire corriger et de faire bouger les capacités d'accueil en vue de satisfaire davantage de demandeurs, diffuser le projet de mouvement est faire montre d'un inadmissible mépris envers les personnels. Cerise sur le gâteau – et la presse n'a pas manqué d'en faire des gorges chaudes – le

ministère et ses services informatiques se sont, dans quelques académies, « emmêlés les pincesaux » en annonçant à des collègues qui n'avaient rien demandé la mutation d'autres collègues... Ça fait désordre...

ET MAINTENANT L'INTRA

Avec ce numéro de L'US, vous trouverez le supplément exceptionnel « Intra 2015 » et



le bulletin intersyndical national SNES-SNEP-SNUEP dans lequel figurent toutes les informations essentielles pour votre demande de mutation ainsi que la fiche syndicale de suivi individuel...

Le supplément SNES « En direct des académies » donne les informations académiques, les calendriers, les réunions, les permanences mutations, les coordonnées indispensables... Vous pouvez également consulter le site

www.snes.edu, rubrique « mutations » et ainsi télécharger les publications académiques ou consulter les barres intra 2014...

■ Lionel Millot

RÉFORME STI ET BTS DANS LE MUR !

La réforme STI2D et la disparition de tous les anciens CAPET spécialisés ont entraîné une perte de compétences pour enseigner dans les BTS spécialisés.

Il y a de réelles difficultés à pourvoir certains postes, comme la plasturgie, les structures métalliques, les véhicules à moteurs, etc. Comment pourvoir les postes vacants, avec des professeurs « ancien concours » qui perdent leurs spécialités en STI, et des « nouveaux concours SII » sans compétence spécialisée ? La seule réponse académique possible semble être le profilage des postes.

Les IPR souhaitent donc pouvoir contrôler toutes les affectations sur poste BTS avec « entretiens » personnels, vérification des compétences, et plus tard, lorsque les compétences n'existeront plus, mise en place de formations individualisées en fonction des prévisions des postes vacants. Les agrégations et CAPET ne permettraient donc plus à l'Éducation nationale d'avoir des enseignants compétents pour ses propres formations professionnelles ! C'est ce qui a été annoncé en groupe de travail dans l'académie de Bordeaux.

PAS DE PROFILAGE AUTOMATIQUE

La position du SNES-FSU est tout autre et en opposition à celle de l'inspection : les profils doivent être limités, encadrés et transparents. Sur ces postes, les anciens CAPET qui correspondent à la spécialité devraient avoir avis favorable pour le



poste, les nouveaux concours SII qui justifient d'une compétence dans la spécialité aussi. Le départage entre les candidats ayant un avis favorable doit être fait au barème. La négociation va se poursuivre mais le SNES-FSU a d'ores et déjà obtenu une avancée importante dans l'académie de Bordeaux : toutes les candidatures sur postes BTS seront étudiées lors du mouvement en groupe de travail paritaire (avec les élus du personnel). Cela permettra de limiter au maximum les décisions arbitraires des IPR sur le choix du muté.

■ Alain Leurion

Secteur voie technologique S3 bordeaux

Non-titulaires – Plan Sauvadet : miroir aux Alouettes !

L'an passé, sur 2 960 postes proposés, 1 098 n'ont pas été pourvus... Pour les concours réservés 2015, sur 83 sections ouvertes, les premiers résultats dévoilent déjà des déficits sérieux dans 52 d'entre elles. La situation est pire car plus de 1 250 postes minimum ne seront pas pourvus soit 42 % des postes offerts ! En 2014, un rapport sénatorial tirait un bilan de ce plan et rappelait que son esprit était de « déprécier » les non-titulaires. Force est de constater que cet objectif ne sera pas atteint ! En 2011, la FSU avait défendu d'autres dispositions, qui auraient dû déboucher sur un plan de titularisation de tous.

CPGE : des fermetures de classes confirmées

Le cabinet de la ministre a finalement avalisé des projets de fermetures malgré de nombreuses interventions du SNES. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'il n'y a plus de prépa à l'abri et que le ministère accepte des projets rectoraux hasardeux qui actent la disparition de classes bien remplies et qui tournent bien comme à Camille-Guérin (Poitiers) ou Vauvenargues (Aix). L'officialisation de ces fermetures a été plus longue que de coutume ce qui laisse présumer des luttes d'influence au sein du ministère qui ont fait, malgré tout, pencher la balance en faveur des projets de redécoupage des recteurs. Nous reviendrons plus en détail dans la prochaine US Mag sur l'actualité des CPGE.

Mal-logement : à Paris le 28 mars

À la veille du 1^{er} avril, date de la fin de la trêve hivernale, le constat est dur : alors que 10 millions de personnes sont confrontées à la crise du logement, 3,5 millions de celles-ci sont mal logées. L'évolution du contexte socio-économique, une politique sans ambition qui contribue à renforcer les inégalités aggravent la situation. Telle est la conclusion du 20^e rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre, qui constate que de plus en plus de ménages, y compris parmi les classes moyennes, sont touchés par la crise.

La loi DALO n'est pas appliquée pour des milliers de personnes. Manuel Valls préconise d'interdire de loger les prioritaires DALO les plus pauvres dans les quartiers populaires HLM, sans promouvoir une politique sociale de logements accessibles. Dans ce contexte, la plateforme logement (dont la FSU est membre) appelle à manifester pour l'arrêt des expulsions et le droit au logement pour tous le samedi 28 mars, à 15 heures, place de la République.

« Celui qui aime à apprendre est bien près du savoir » CONFUCIUS

SANTÉ

URGENCE VIEILLESSE !

Le rapport annuel de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) sur l'état de santé de la population en France vient de paraître. Quelques pistes de réflexion.

Premier constat général : un état de santé globalement bon pour l'ensemble de la population, mais des disparités notables qui perdurent tant entre hommes et femmes qu'entre territoires ou catégories sociales. Si les femmes bénéficient d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes, l'écart entre les sexes ne cesse de se réduire et les hommes, à âge égal, se sentent en meilleure santé que les femmes jusqu'à 75 ans. Sans surprise, à âge égal et à sexe identique, l'existence et l'importance des problèmes de santé sont d'abord liées à la position sociale, au niveau d'études et aux conditions de travail. L'écart d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 6,3 ans pour les hommes et de 3 pour les femmes.

Les disparités territoriales sont liées à la fois à l'inégale répartition de l'offre de soins, aux conditions de logement, aux niveaux d'exposition à des agents polluants environnementaux, à la structure démographique des territoires et, certes, à des comportements individuels.

TROISIÈME ÂGE OU CINQUIÈME ROUE DU CARROSSE ?

Le rapport cible des problèmes de santé plus spécifiques chez les personnes âgées. Est évoquée l'ostéoporose, source majeure de handi-

cap et d'incapacité, qui provoque tassements vertébraux, fractures du poignet ou du col du fémur notamment. Les chutes chez les personnes âgées, qui résultent souvent d'un accident de la vie courante, ont provoqué, en 2010, 20 851 décès dont les trois quarts sont survenus chez les 65 ans et plus. Près de 350 000 personnes bénéficient d'une prise en charge pour affection de longue durée de type maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Et le rapport insiste sur les problèmes, tant physiques que psychiques, rencontrés chez les personnes

Manifestations unitaires départementales

- ▶ Pour la fin du gel des pensions.
- ▶ Pour la mise en œuvre en 2015 de la loi « adaptation de la société au vieillissement » avec prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale.
- ▶ Pour le développement des services publics.

Temps fort le 17 mars

de l'entourage qui soutiennent ces malades et dont la vie et la santé sont particulièrement dégradées.

Prévention, meilleur accès aux soins pour tous sont indispensables. C'est dire si la loi sur le vieillissement est une nécessité. Force est de constater que la politique actuelle est loin d'y répondre.

■ **Marylène Cahouet**

CO-PSY INACCEPTABLE !

Sans aucune concertation avec les organisations syndicales, le MEN vient de communiquer aux recteurs leur « carte cible » académique, soit le nombre de CIO dont l'État garantirait le financement en cas de désengagement des conseils généraux. Ceci correspondrait à supprimer un tiers des 524 CIO !

Le SNES-FSU s'est battu sans relâche pour défendre la reconnaissance des missions que remplissent les CIO au sein de l'EN (jeunes handicapés, élèves nouvellement arrivés en France, formation des enseignants, décrocheurs...) en plus de l'accueil du public. La loi du 5 mars 2014 constitue une avancée par l'établissement clair des compétences de l'État sur l'orientation scolaire et la réaffirmation des CIO comme services de l'État.

Aujourd'hui, la loi NOTRe et les nouvelles compétences des Régions et de formation professionnelle risquent de remettre en cause ce fragile équilibre.



SE MOBILISER EN VUE DU 20 MARS

Alors que le mouvement de désengagement des conseils généraux s'accélère et que l'État n'accepte de reprendre que 70 des 220 CIO départementaux, certains verraient d'un bon œil que les Régions reprennent ces CIO à leur charge. Mais ce ne serait pas sans contrepartie en termes de tâches supplémentaires, en direction des adultes et hors missions : VAE, conseil en évolution professionnelle, manifestations régionales... Quel temps resterait-il pour les établissements et le travail avec les équipes déjà nettement insuffisant ?

Nulle part, les manœuvres de « restructuration » du réseau déjà engagées ne se sont traduites par une amélioration, ni pour les usagers ni pour les personnels. Ce sont des distances plus grandes à parcourir, des espaces trop exigus, des équipes qui n'ont plus les conditions pour travailler ensemble. Quelle aubaine pour le privé ! Le 20 mars, le SNES-FSU organise un rassemblement national des délégations des académies afin de porter témoignage de la dégradation des conditions d'exercice et des menaces, mais aussi de faire connaître les actions entreprises. Il faut obtenir du MEN un plan de reprise progressive de tout le réseau des CIO. Ne laissez pas fermer les CIO ! Signez la pétition !

■ **Marie-Agnès Monnier**

Publicité

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Andalousie (Espagne), loue appt tout confort, 4/6 p., pisc., clim., petit village bord de mer, de 280 à 480 €/sem. Tél. 09 51 30 40 92 / 06 31 61 12 12

(85) Marais Poitevin, vaste gîte indép., 6 pers., piscine, calme, clos, de 490 à 740 €/s., patrice.bo@wanadoo.fr

Sicile, loue mais. bord mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42

St-Ouen/Clignancourt, coll. loue T2 32 m², lumineux, placard intég., cuis., s.d.b. Fenêtres, chauffe-eau neufs, 750 € TTC, nicolson@poczta.onet.pl

Drome provençale, charme et nature, dans village de Mirabel, loue toutes saisons petits mas 2/4 à 6 pers., tout confort, calme, beau parc, tennis, piscine chauffée, avril/oct., prox. tous comm., doc sur demande. Tél. 04 75 27 13 26. Site : www.les-mirabelles.com

Arcachon centre, F2, conf., Pâques, sept. : 350 € ; juin : 450 € ; juil. : 550 €. Tél. 05 56 80 00 63

(82) Lafrançaise, loue maison, jardin, confort, espace, calme, 4/5 pers. Tél. 05 63 02 21 06 / 06 50 45 53 10

Berlin Charlottenburg, F2, 65 m², 450 €/semaine, cmouriaux@yahoo.fr

Londres, grand 3 pièces, 6 au 19/04 : 550 €, martial_isabela@yahoo.fr

Paris 11^e, studio. Tél. 06 18 65 64 22

(35) Dinard, direct sur mer, site except., loue 3 pces, 4 pers., park., calme, avril-mai-juin : 400 €/s., 700 €/quinz. Tél. 01 43 50 14 29

Sète, studio cabine 2-3 pers., 25 m² + terr. sur mer, ascens., 11-26 juillet : 450 €/sem. Tél. 06 85 81 85 60

Corse, coll. loue, village, 10 km mer, maison 2 pers., 280-360 €/sem ; 4 pers. : 320-460 €/sem. Tél. 07 86 21 11 18, dominique.fabrizy@orange.fr

Île d'Oléron, loue maison individuelle pour 4 p., 2 chambres, cuisine, s.d.b., terrain clôturé, 1 km mer, 760 € TTC/quinz. Tél. 05 53 50 63 92 / 06 30 75 23 78

Ajaccio, loue F3 tout confort, 300 m de la plage, du 4/07 au 3/10/2015, 460 €/sem., 880 €/quinz., 1 280 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41

(13610) Loue chambre d'hôte, entrée indépendante, s.d.b., piscine, wifi, 50 €/nuit jusqu'au 31/04, 60 €/nuit à partir du 1/05. Tél. 06 62 23 96 35

Paris, métro Robespierre, loue maison + jardin, vac. scol., 450 €/semaine. Tél. 06 24 51 39 39

Lisbonne, loue 2 maisonnettes dans patio, centre historique, 390-450 €/sem. 06 83 01 47 44

Ile de Ré, prox. La Rochelle, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cycl. Tél. 06 10 71 24 75

Venise et Rome, part. loue apparts 2/6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

(17200) Région Royan, loue mais. 4 pers. tt conf., 50 m bord de mer. Tél. 06 82 74 52 73

Espagne, Costa blanca, villa 4/5 pers. proche mer. 500 €/sem., août. Tél. 04 42 80 28 50 / 06 37 85 47 22

Paris, vac. scolaires, F2/F3, 2/4 pers., 360/460 €/sem. Tél. 06 70 80 77 95

Limitrophe 64/40, coll. loue mais., charme, 4/5 pers., jardin, 1,5 km plage, pers. soigneuses souhait. BS 500 €/s., juil. 700 €, août 800 € et 1 400 €/quinz., flsa@gmx.fr. Tél. 06 83 25 99 33

Paris, recherche appt. à louer, 50 m², 800 €. Tél. 06 85 77 91 91

Marrakech, coll. loue F3 72 m², meublé, 15 min centre, 20 min médina, 5 min superm., 300 à 400 €/sem., photos dispo. : appartmr@gmail.com

Toscane, environs Lucca, loue app. 2 pers. Tél. 06 42 56 30 28

IMMOBILIER

Bagnolet, 5 min M^o Les Lilas, vds F4 85 m², 3 chbres, balcons, vue dégagée, box : 400 000 €. Tél. 06 10 20 61 73

(83) Toulon, coup de cœur, vends appt 3 p., résid. sud, 10 min port. Tél. 06 26 58 46 85

(66) Saillagouse, près font-Romeu, chalet T4 à vendre sur grand terrain locatif : 60 000 €. Tél. 06 77 08 42 02

(93) St-Denis, vends F3 61 m² + terrasse 51 m², calme, proche RER et métro, 240 000 €. Tél. 06 08 40 83 77

COISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent un circuit de randonnées :

- avril 2015 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan ;
- en août 2015 un circuit de 3 semaines au Tibet et au Népal. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

SPÉCIAL | MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT



Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique. Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics. Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

* Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prory - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée)
et le port est gratuit !

Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine. Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezarnaud-Dandine, Coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2014, 192 p., 25 €.



Alexandre de Humboldt. Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvre derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet. 1^{er} tirage : août 2006 ; nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €.

Voltaire newtonien. Le combat d'un philosophe pour la science

Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, envers et contre tous les cartésiens, malgré la rivalité entre France et Angleterre, cet ami de Madame du Châtelet a-t-il fait connaître les théories de Newton en France ?

• Véronique Le Ru, 1^{er} tirage : mars 2005 ; nouveau tirage : février 2013, 128 p., 15 €.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site : www.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 750 du 14 mars 2015, le mensuel du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef : Thierry Pétraut. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr
Publicité : MAIF (p. 2) ; CASDEN (p. 7) ; GMF (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : 32 p. *Mouvement Intra* ; 4 p. *CPE*